

## LE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

**Ce certificat a marqué des générations d'enfants des écoles de nos campagnes. Son obtention marquait généralement le début de la vie active notamment chez les enfants d'agriculteurs qui pouvaient alors aller travailler sans arrêt à la ferme. Les classes les plus aisées pouvaient, elles, poursuivre les études dans les collèges de ville de plus grande importance.**

C'est en 1866 que sous l'impulsion de Victor Duruy, une circulaire met en place un certificat d'études primaires dont les modalités d'organisation et d'évaluation sont gérées par les conseils généraux. En 1880 les pratiques sont harmonisées et le nombre de cinq fautes à la dictée devient éliminatoire.

Jules Ferry qui veut sanctionner la fin des études primaires et prévoit qu'une grande majorité d'élèves arrétant leurs études puissent obtenir ce diplôme, En 1882, il instaure ce diplôme qui rend aussi l'instruction primaire obligatoire de 6 à 13 ans. C'est un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de onze ans. Ceux qui, à partir de cet âge, auront obtenu le certificat d'études primaires, seront dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur restait à passer.

En fait, ce certificat se révèle un examen réservé à une élite à cause de la barre fatidique éliminatoire de cinq fautes en dictée et par une sélection organisée par les instituteurs et institutrices qui ne présentent que les élèves ayant de fortes chances de réussir. Ce qui fait qu'en 1900, la proportion d'élèves sortant de l'école primaire avec le certificat d'études est d'environ 25 à 30 %. Elle va atteindre 50 % à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Ensuite les enfants vont aller dans les collèges sans présenter ce certificat. Après la Seconde Guerre mondiale, l'examen se démocratise, il s'adresse des élèves plus âgés qui n'auraient probablement pas été présentés trente ans plus tôt.

C'est ainsi que pendant longtemps, pour la majorité des lauréats, il marque la fin de l'instruction obligatoire et l'entrée dans la vie active. Le certificat d'études primaires sanctionne une scolarité primaire de sept ans : après les deux années de cours moyen, il y avait encore deux années de classe de fin d'études primaires, suivies par des élèves qui n'étaient pas entrés dans l'enseignement secondaire.

En 1936, la loi Jean Zay prolonge l'instruction obligatoire jusqu'à 14 ans.

En 1946, le certificat d'études primaires s'adresse prioritairement aux élèves qui ne sont pas entrés au collège ou dans un cours complémentaire (CC) mais, le plus souvent, les directeurs et maîtres de cours complémentaire (les collèges des quartiers « populaires » de l'époque) demandent à leurs élèves d'en passer les épreuves entre la classe de 6e et celle de 3e.

La réforme de 1959 du ministre de l'Éducation nationale, Jean Berthoin, prolonge l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans. Les classes de fin d'études primaires disparaissent peu à peu, avec l'allongement de la scolarité obligatoire, puis la mise en place du collège unique en 1975.

En 1972, le certificat d'études primaires ne s'adresse plus qu'aux adultes et en 1987, ils sont moins d'une centaine de candidats. Cette très importante diminution est due au fait que le certificat d'études était le premier niveau de diplôme exigé pour pouvoir être titularisé dans la fonction publique.

Mais à partir de 1983, les personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation d'instruction (âgées de 16 ans et plus), sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue, peuvent présenter le Certificat de formation générale (CFG), son obtention donne l'équivalence du CEP.

Et le 28 août 1989, par le décret n° 89-607, le certificat d'études primaires est supprimé, mettant fin à une existence de plus de cent ans.

### **Les épreuves du certificat d'études**

En 1867, l'examen comporte à l'écrit de l'orthographe, de la rédaction et du calcul et à l'oral cinq de la lecture, de l'histoire sainte, de la grammaire, du calcul au tableau et le savoir du système métrique. L'écriture est évaluée sur le texte de la dictée. L'examen est obtenu si le candidat obtient la moyenne à l'ensemble des épreuves et s'il n'a pas fait plus de dix fautes à la dictée.

Il change en 1897 avec introduction de la couture pour les filles par exemple.

Vers les années 1950, l'examen se passe en une journée et comprend :

- Une épreuve de rédaction (50 min) sur 10 points avec deux sujets au choix
- Une épreuve d'orthographe (50 min) sur 20 points comprenant
- une dictée d'environ 100 à 150 mots sur 10 points

trois questions

- une question de compréhension générale
- une question d'explication d'une expression
- une question de grammaire

Une épreuve de calcul (50 min) comprenant deux exercices ou problème de 8 et 12 points

Une épreuve de sciences (20 min) sur 10 points

Une épreuve d'histoire et géographie (20 min) sur 10 points

Une épreuve de calcul mental (cinq questions) sur 5 points

Une épreuve de lecture sur 5 points

Une épreuve de chant ou récitation sur 5 points

Une épreuve de dessin, travaux manuels ou couture (50 min) sur 10 points

L'écriture est évaluée sur 5 points

*Pour être reçu, il faut n'avoir eu zéro ni en orthographe, ni en calcul, avoir obtenu la moyenne à l'ensemble rédaction-orthographe-calcul-sciences, avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves.*

**Si tel est le cas, on reçoit ce magnifique diplôme qui fait et a fait honneur à tous ses récipiendaires qui généralement se chargeaient vite de l'encadrer et de le protéger sous un verre. On retrouve**

dans les vieux papiers ces diplômes devenus un peu désuets au 21<sup>e</sup> siècle mais qui ont marqué des générations d'enfants jusque dans les années 50.

